

bibliothèque afin d'en assurer une large diffusion. Qu'il en soit remercié.

- 90^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 : M.CARTON, Président des anciens combattants propose de réfléchir aux manifestations à organiser pour cette commémoration spéciale et d'y associer les enfants du RPI par l'intermédiaire éventuel d'un concours
- Des informations sont données aux Conseillers par l'intermédiaire de Colette BERGIER concernant la diffusion d'une pétition auprès des élus pour la protection des Droits de l'Homme au Tibet ainsi que par Martyal MASTRORILLO et Philippe PLOYER sur les circonstances de l'expulsion de France de la famille AOUCHEVA vivant à GRAY.

A la suite de plaintes d'habitants, le Maire rappelle :

- que les horaires d'utilisation d'engins ou de matériel provoquant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont strictement définis par arrêté préfectoral :
 - jours ouvrables : 9h/12h & 14h-19h30
 - dimanches et jours fériés : 10h à 12h
- que le stationnement des véhicules qui engendre un risque pour la sécurité est interdit sur les trottoirs
- que les propriétaires de chiens sont tenus impérativement de déclarer tout animal faisant partie des 1^{ère} et 2^{ème} catégories, de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements intempestifs, et d'éviter toute divagation .